

DECISION

LA PRÉSIDENTE,

- Vu** le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le règlement intérieur des Editions de l'Université de Lorraine ;
- Vu** l'avis favorable du conseil scientifique du 3 mars 2026 ;

DECIDE

Article 1

Mme Lyette GABRYSIK, maître de conférences, affectée à l'université de Lorraine, est nommée en qualité de directrice des Editions de l'Université de Lorraine, à compter du 21 avril 2026, pour 5 ans.

Article 2

Le Directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence et publiée sur le site internet de l'Université de Lorraine.

Fait à Nancy, le 16 mars 2026



Hélène BOULANGER

Affiché à la présidence et transmis au recteur, chancelier des universités le

23 MARS 2026